

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de LESTREM

SOCIETE ROQUETTE FRERES

**AUTORISATION DE RECYCLAGE AGRICOLE DU LYSSOL
PAR ÉPANDAGE AGRICOLE**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté interpréfectoral du 11 octobre 2013 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par la Société ROQUETTE FRERES - 62136 LESTREM, à l'effet d'être autorisée à procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole sur 105 communes du Nord et 319 communes du Pas-de-Calais.

Cette enquête se déroulera en Mairies de LESTREM, CASSEL et ACHIET LE GRAND, du 4 novembre 2013 au 6 décembre 2013 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des Mairies des communes listées en annexe.

Les permanences en Mairies de LESTREM, CASSEL et ACHIET LE PETIT seront assurées par Messieurs Henri UYTTERHAEGHE, ingénieur principal SNCF, Philippe ROUSSEL, Conservateur des hypothèques, et Marc PETITPREZ, cadre dans une société de collecte et traitement des déchets, retraités, membres de la commission d'enquête, seront présents en Mairie de LESTREM, CASSEL et ACHIET LE GRAND, selon le tableau suivant :

DATE	MAIRIE	HORAIRES
lundi 4 novembre 2013	CASSEL	de 9 h à 12 h
mardi 5 novembre 2013	ACHIET LE GRAND	de 14 h à 17 h
mercredi 6 novembre 2013	LESTREM	de 9 h à 12 h
mardi 12 novembre 2013	LESTREM	de 14 h à 17 h
samedi 16 novembre 2013	CASSEL	de 9 h à 12 h
samedi 16 novembre 2013	ACHIET LE GRAND	de 9 h à 12 h
mardi 19 novembre 2013	LESTREM	de 14 h à 17 h
mercredi 20 novembre 2013	CASSEL	de 14 h à 17 h
jeudi 21 novembre 2013	ACHIET LE GRAND	de 14 h à 17 h
lundi 25 novembre 2013	CASSEL	de 9 h à 12 h

lundi 25 novembre 2013	ACHIET LE GRAND	de 14 h à 17 h
mardi 26 novembre 2013	LESTREM	de 9 h à 12 h
vendredi 6 décembre 2013	LESTREM	de 15 h à 18 h
vendredi 6 décembre 2013	CASSEL	de 14 h à 17 h
vendredi 6 décembre 2013	ACHIET LE GRAND	de 14 h à 17 h

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'épandage.

Les rapports et conclusions du Président de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public dans toutes les mairies susvisées, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Annonces et Avis - Consultation du public)